

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEZAL  
du 03 mai 2021

Date de convocation : 26/04/2021

Date d'affichage : 26/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi trois mai à dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy CONNAN, Maire.

Etaients présents : CONNAN Guy – GELGON Dominique- HERVE Jean-Louis – MEYER Carole – ANTOINE Gilbert – CARMIGNAC Yannick – VIEL Jean-Michel – LE CHEVERT Joseph – LE GOAZIOU François – BERTHO Chantal – LE BRETON Christiane – DERIENNIC Jean-Yves

Pouvoirs : MOREAUX Sandrine donne pouvoir à CONNAN Guy,  
LE RU Céline donne pouvoir à HERVE Jean-Louis

Excusée : LE BAIL Brigitte

a été élue secrétaire de séance LE CHEVERT Joseph.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Demande d'emprunt
- ✓ Mission audit énergétique SAP
- ✓ PLU : Suppression d'un emplacement réservé
- ✓ SDE : modification extension éclairage public

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## 2021/030501 : EMPRUNT 300 000 €

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'emprunt reçues par le Crédit Agricole, la Banque Postale, le Crédit Mutuel de Bretagne et la banque des territoires.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Joseph LE CHEVERT ne prend pas part au vote)

Décide de contracter un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Déblocage : En une ou plusieurs fois dans les 3 mois de signature du contrat
- Echéance: remboursement du capital progressif et annuités constantes
- Périodicité : Trimestrielle
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 0.75 %
- Taux effectif global : 0.7652 %
- Frais de dossier : 450€
- Coût global : 23 793.20€

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication et transmission en Préfecture le : 06/05/2021

## 2021/030502 : AUDIT ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX

Il est proposé d'effectuer des audits énergétiques sur les bâtiments suivants :

- Ecole primaire et maternelle,
- SAP

Dans les différents cas, ces audits sont à la fois :

- Un guide nécessaire pour choisir au mieux les travaux à entreprendre
- Prioriser l'ordre de rénovation des bâtiments
- Un préalable constitutif de dossiers de demande de subvention

Ces audits sont subventionnables le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), porté par la FNCCR.

Le Syndicat Départementale d'Energie est lauréat de l'appel à pilotes du programme ACTEE. Il propose aux communes un accompagnement dans la mise en place d'une stratégie d'investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- Faire effectuer les audits énergétiques des bâtiments cités ci-dessus
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le SDE
- Autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication et transmission en Préfecture le : 06/05/2021

**2021/030503 : INFORMATION DELAISSEMENT EMPLACEMENT RESERVE**  
**PARCELLE A30**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande reçue en mairie par Monsieur TANGUY Jean-Claude, propriétaire de la parcelle cadastrée A n°30.

Lors de l'élaboration du PLU, la commune avait décidé de prévoir l'emplacement réservé pour une opération d'intérêt général sur ce terrain ; à savoir l'aménagement du parking de la salle polyvalente.

Monsieur TANGUY demande à la commune d'acquiescer la parcelle ou de délaier l'emplacement réservé prévu au PLU.

Dans la continuité de la réflexion du conseil municipal au sujet de l'aménagement de bourg, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va renoncer à la demande d'acquisition et de fait à cet emplacement réservé.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la procédure de délaier de l'emplacement réservé de la parcelle A n°30

**2021/030504 : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC PARKING SAP**  
**ANNULE ET REMPLACE délibération n°CM150602 du 15 juin 2020**

Suite à la modification du plan d'aménagement du parking de la SAP, le SDE a procédé à une nouvelle étude de l'extension de l'éclairage public du parking (remplacement des 2 mâts sur la rue par des supports d'un mètre plus haut et adaptation des réseaux).

Le coût total de l'opération est estimé à 26 400 € TTC (Coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) au lieu de 25 170€  
Pour l'application du règlement financier du SDE 22 (du 20 décembre 2019), notre commune est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la taxe TCCFE du territoire.

En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la commune s'élève à 15 888,89€ au lieu de 14 682,50€.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'extension de l'éclairage public parking de la salle polyvalente présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 26 400,00€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 15 889,89 €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8% auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication et transmission en Préfecture le : 06/05/2021

**2021/030505 : SUBVENTION 2021 OCCE (budget école)**

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention au titre de l'année 2021 présentée par la directrice de l'école primaire.

Sur la proposition de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE            une subvention d'un montant de 1 000€

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication et transmission en Préfecture le : 06/05/2021

**2021/030506 : REGULARISATION EMPRISE VOIE COMMUNALE N°53 LESLEC'H**

Lors de la vente de la propriété appartenant aux conjoints COTTIN à LESLEC'H, les acquéreurs ont souhaité que l'emprise de la voirie communale actuelle soit régularisée au cadastre.

En effet, la parcelle ZY59 d'une contenance de 100m<sup>2</sup>, se situe au milieu de la voie communale n°53.

Le Maire propose de régulariser la situation avec les acquéreurs. Les frais seront à la charge de la commune. Il s'agit d'une régularisation.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE        de régulariser les emprises de la voie communale n°53 au lieu-dit LESLEC'H

DIT QUE        les frais occasionnés seront supportés par la commune, y compris la mainlevée d'hypothèque

AUTORISE    Monsieur Le Maire à signer les actes de régularisation qui seront établis par Maître PATARIN, Notaire à PONTRIEUX.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication et transmission en Préfecture le : 06/05/2021

NOM et Prénoms	Fonction	Signature
CONNAN Guy	Maire	
HERVE Jean-Louis	Adjoint	
GELGON Dominique	Adjointe	
VIEL Jean Michel	Adjoint	
MEYER Carole	Adjointe	
ANTOINE Gilbert	Conseiller Municipal	
LE GOAZIOU François	Conseiller Municipal	
CARMIGNAC Yannick	Conseiller Municipal	
LE CHEVERT Joseph	Conseiller Municipal	
MOREAUX Sandrine	Conseillère Municipale	excusée
LE BAIL Brigitte	Conseillère Municipale	excusée .
LE RU Céline	Conseillère Municipale	excusée
DERRIENNIC Jean -Yves	Conseiller Municipal	
BERTHO Chantal	Conseillère Municipale	
LE BRETON Christiane	Conseillère Municipale	

